



Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2017, Université d'Orléans. hceres-02028951

HAL Id: hceres-02028951

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028951>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit privé

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ de formations : Sociétés, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s)cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit privé*, créé en 2004, est piloté par l'unité de formation et de recherche (UFR) Collegium Droit, économie et gestion de l'Université d'Orléans. Il tend à offrir une formation juridique approfondie dans l'ensemble du droit privé.

La spécialisation progressive offerte aux étudiants au sein du master leur permet de choisir, en seconde année (M2), entre cinq spécialités :

- *Droit des affaires et fiscalité* ;
- *Droit des affaires français et international* ;
- *Droit et gestion du patrimoine privé* ;
- *Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise* ;
- *Droit social et gestion des ressources humaines*.

La formation est en priorité professionnalisante. La spécialité *Droit social et gestion des ressources humaines* n'est proposée qu'en apprentissage. La formation vise à offrir aux étudiants une double compétence, variable selon les spécialités. Quelques étudiants, peu nombreux, poursuivent tout de même en thèse.

Les enseignements sont dispensés à Orléans. Toutefois, la spécialité *Droit des affaires français et international* est cohabilitée avec l'Université Jagellonne de Cracovie (Pologne). Celle-ci s'adresse, de préférence, aux étudiants polonais et est assurée à Jagellonne.

Analyse

Objectifs

Les connaissances attendues dans le master et les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement identifiés. Le master vise à apporter aux étudiants des connaissances approfondies en droit privé. La première année de master (M1) permet à l'étudiant de poursuivre sa formation juridique initiée en licence, dans le cadre d'une dominante de droit privé, mais également de préparer sa spécialisation en vue du M2. La deuxième année de master permet d'obtenir une double compétence, variant selon les spécialités. Le master forme aux professions judiciaires, au poste de cadre de gestion des ressources humaines et à des métiers de juristes spécialisés en gestion de patrimoine.

Organisation

Le master offre, en première année, trois parcours :

- *Droit des affaires et fiscalité.*
- *Droit civil et judiciaire.*
- *Droit social et ressources humaines.*

La première année contient un léger tronc commun (initiation à la recherche, langue vivante 1 et projet professionnel). Le volume horaire global du M1 est de 498 heures équivalent travaux dirigés (TD).

Les options proposées dans les différents parcours (à l'exception du parcours *Droit social et ressources humaines*) offrent des passerelles et permettent aux étudiants de s'orienter dans une spécialité différente du parcours choisi en M1.

On peut déplorer que la maquette du semestre 2 ne figure pas dans le dossier.

Le master offre une spécialisation progressive. Cinq spécialités existent en deuxième année :

- *Droit des affaires et fiscalité (DAF).*
- *Droit des affaires français et international (DAFI).*
- *Droit et gestion du patrimoine privé.*
- *Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise (CJTCE).*
- *Droit social et gestion des ressources humaines (DS-GRH).*

En M2, la durée totale d'enseignements en présentiel oscille, selon les spécialités, entre 185 et 358 heures.

Toutefois, on peut regretter que :

- Le dossier ne contienne pas la maquette de la spécialité *Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise.*
- Les volumes horaires précisés dans le dossier diffèrent parfois de ceux inscrits dans les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- La spécialité *Droit des affaires français et international* soit cohabilitée avec l'Université Jagellonne de Cracovie. Les cours sont dispensés à Cracovie et la spécialité s'adresse aux étudiants polonais. Le dossier ne contient aucun renseignement sur cette cohabilitation. La spécialité est nommée (mais est-ce la même ?) soit *Droit des affaires internationales et européennes* soit *Affaires européennes et internationales*. De surcroît, dans un des documents transmis, le partenaire mentionné est l'Université Titu Maiorescu (Bucarest).

Positionnement dans l'environnement

Le master apparaît bien positionné dans son environnement, tant au sein de l'établissement, que de la communauté d'universités et établissements (ComUE) et de la région.

Il se différencie des formations proposées dans la région, quoiqu'*a priori* proches, par le fait qu'il cherche, quelle que soit sa spécialité, à offrir aux étudiants une double compétence (ex. : *Droit des affaires et fiscalité, Droit social et gestion des ressources humaines*).

La seule spécialité qui paraît en concurrence avec d'autres formations de la région de la ComUE (Tours, La Rochelle et Poitiers) est la spécialité *Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise*.

La spécialité *DAFI* délocalisée à Cracovie et ciblant les étudiants polonais n'a pas d'équivalent dans la région. Cependant, la faculté de droit de Tours propose aux étudiants sur site un M2 *Droit des affaires internationales* et un master *Juriste européen*.

Le master s'appuie sur différents réseaux : des partenaires institutionnels pour l'ensemble de la mention et pour chaque spécialité de master des partenariats professionnels spécifiques (par exemple : la spécialité *Droits des affaires et fiscalité* travaille au niveau régional avec l'administration fiscale, le tribunal de Commerce d'Orléans, le barreau d'Orléans, et au niveau national, avec des cabinets d'expertise comptable et des cabinets d'avocats).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est conséquente et équilibrée. Elle est composée d'enseignants-chercheurs (EC - essentiellement de droit privé) et de nombreux professionnels extérieurs qui dispensent des cours surtout en M2. Les enseignements que ces derniers assurent sont en adéquation avec leurs activités extérieures.

Hormis pour la spécialité *Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise*, les intervenants extérieurs sont majoritaires au sein de l'équipe pédagogique.

Seule, l'équipe pédagogique de la spécialité *Droit des affaires français et international* (Cracovie) n'est composée que d'enseignants-chercheurs.

L'équipe pédagogique se réunit par spécialité, à une fréquence non précisée.

Le dossier présente également des équipes de formation (12 EC au total). L'une est en charge de la première année du master. Pour le M2, il existe une équipe de formation par spécialité. Ces équipes sont composées des deux responsables de la mention *Droit privé* et des directeurs de chaque spécialité, d'un secrétariat et d'une personne chargée de l'apprentissage.

Les équipes de formation se réunissent au moins deux fois par an (en début et fin d'année).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La formation est attractive puisque plus de 1000 dossiers de candidature par an sont reçus par chacune des spécialités. Quant aux effectifs, le dossier ne fournit que les chiffres globaux sans distinguer selon le type d'inscription (formation initiale / formation continue / apprentissage). Les chiffres pour la mention sont relativement stables depuis une baisse significative en 2011-2012. Toutefois, l'année 2015-2016 a connu une baisse en M2 (2014-2015 : 114 inscrits ; 2015-2016 : 95 inscrits). Le nombre d'étudiants par spécialité se situe entre 20 et 30. La spécialité <i>Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise</i> connaît une baisse significative de ses effectifs (2011-2012 : 22 et 2015-2016 : 10). Cependant, on s'interroge sur le fait que le chiffre global d'inscrits pédagogiques en M2 ne correspond pas à la somme des inscrits dans les différentes spécialités. La moyenne du taux de réussite sur quatre ans (2011 à 2015) est de 98,6 %. Ce taux de réussite, global, pour toute la mention, paraît peu compréhensible au vu de la faible réussite dans la spécialité <i>Droit des affaires français et international</i>. Dans cette spécialité également, de nombreux abandons sont à noter. Le dossier mentionne que la spécialité <i>Droit et gestion du patrimoine privé</i> insère à 100 % hors poursuite d'études à trois mois. L'apprentissage favorise l'insertion professionnelle dans la spécialité <i>DS-GRH</i>, mais le taux n'est pas connu. La spécialité <i>CJTCE</i> présente une insertion moins rapide car beaucoup d'étudiants poursuivent des études ou préparent des concours. Certains diplômés <i>DAF</i> poursuivent également leurs études pour passer l'examen d'entrée à l'école des avocats.</p>
Place de la recherche
<p>La recherche est bien intégrée dans le master, même si elle variable selon les spécialités. Si les deux spécialités <i>Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise</i> et <i>Droit social et gestion des ressources humaines</i> sont à visée professionnelle, les trois autres spécialités proposent une finalité professionnelle, mais aussi recherche. La formation, tant en M1 qu'en M2, contient des enseignements portant sur la recherche. En première année, l'initiation à la recherche (15 heures cours magistraux (CM)) fait partie du tronc commun. En deuxième année, la spécialité <i>Droit des affaires et fiscalité</i> contient une unité d'enseignement (UE) de recherche en droit des affaires et en droit fiscal. Dans trois spécialités (<i>Droit et gestion du patrimoine privé</i>, <i>Droit des affaires et fiscalité</i> et <i>Droit des affaires français et international</i>), les étudiants peuvent réaliser un mémoire de recherche ou participer à un projet collectif. Le dossier mentionne, sans préciser de quelle spécialité il s'agit, que les étudiants de M2 réalisent, chaque année, une chronique de jurisprudence publiée dans la revue juridique Pothier (laboratoire Centre de recherche juridique (CRJ) Pothier). Selon les termes, peu clairs, du dossier : « Peu d'étudiants qui poursuivent en doctorat (chaque année ces trois dernières années pour la spécialité <i>DS-GRH</i> en thèse CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), et quatre pour la spécialité <i>DAFI</i>) ». Les responsables du master sont membres du laboratoire CRJ Pothier (équipe d'accueil (EA) 112). Les spécialités organisent des colloques sur les thématiques en partenariat avec le laboratoire.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est l'objectif premier du master. Les spécialités sont en lien avec des champs professionnels bien identifiés. Les liens avec le milieu socio-économique sont soutenus. La première année de master comporte, dans le tronc commun, une UE d'ateliers de techniques de recherche d'emploi. La spécialité <i>Droit et gestion du patrimoine privé</i> comporte une UE (7 heures CM) de « préparation à l'entretien ». La spécialité <i>Droit social et gestion des ressources humaines</i> est exclusivement en apprentissage. Les fiches RNCP de chacune des spécialités sont jointes au dossier. Elles sont claires et précises. Toutefois, leur comparaison fait apparaître des informations parfois divergentes (notamment sur les volumes d'enseignements).</p>
Place des projets et des stages
<p>Les projets et les stages sont bien pris en compte dans la formation. En première année, si les stages sont facultatifs, l'équipe pédagogique les recommande afin de permettre à l'étudiant d'affiner son projet professionnel. Ils donnent lieu à un rapport, non évalué par l'équipe pédagogique. La structure d'accueil évalue le stage. En deuxième année, le stage, d'une durée de trois à six mois, est obligatoire pour les spécialités <i>Droit et gestion du patrimoine privé</i>, <i>Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l'entreprise</i> et <i>Droit des affaires et fiscalité</i>. Le stage a pour objectif de préparer l'insertion professionnelle, le stagiaire devant mettre en pratique les compétences</p>

<p>acquises. L'étudiant rédige un rapport d'activité qu'il soutient, rapport et soutenance étant évalués. Les responsables du master assurent, à distance, le suivi des stages. La spécialité <i>Droit social et gestion des ressources humaines</i> est exclusivement par apprentissage. Afin de suivre le rythme de l'alternance, les étudiants inscrits en formation continue réalisent des stages. La formation bénéficie d'un chargé d'apprentissage et du soutien du service des stages. Les projets collectifs (UE de M2) peuvent avoir un objectif professionnalisant (projet associant des professionnels en lien avec leur spécialité).</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international dans le master est assez limitée. Elle se matérialise essentiellement par une spécialisation destinée principalement à des étudiants polonais (Université de Jagellonne à Cracovie). Les éléments communiqués sur ce point sont parcellaires et contradictoires. La spécialisation <i>Droit des affaires français et international</i> (aussi nommée, <i>Droit des affaires internationales et européennes</i>) est présentée en partenariat avec l'Université de Cracovie en Pologne. Pourtant, dans un des documents transmis, figure l'Université Titu Maiorescu à Bucarest en Roumanie et le partenaire polonais est associé à la spécialisation <i>Droit des affaires et fiscalité</i>, ce qui est incohérent avec le rapport d'autoévaluation. En M1, deux langues sont enseignées. En M2, le cours de langue est un cours d'anglais. En M2, plusieurs spécialités contiennent des cours dispensés en anglais, notamment par un professeur invité américain. Tout au long de la formation, les étudiants peuvent profiter du laboratoire de langues. Il n'y a quasiment aucune mobilité étudiante à l'international. Exceptionnellement, des étudiants français peuvent suivre la spécialité <i>Droit des affaires français et international</i>. Toutefois, les étudiants polonais restent prioritaires. La cohabilitation de la spécialité <i>Droit des affaires français et international</i> reste peu claire.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le dossier contient très peu d'éléments sur le recrutement, les passerelles et dispositifs d'aide à la réussite. Les spécialités reçoivent en moyenne 1000 dossiers de candidatures chaque année. Les modalités de recrutement ne sont pas précisées, ni les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants. Seules sont mentionnées les passerelles au sein de la formation, entre le M1 et le M2, tout parcours de M1 pouvant conduire à toutes les spécialités, exception faite du parcours <i>Droit social et ressources humaines</i>, formation tubulaire.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation se fait en présentiel, hormis les projets collectifs. Elle est ouverte à la formation initiale et continue. Les étudiants en formation continue ou salariés peuvent bénéficier de parcours individualisés (dispenses de TD et de contrôle continu). Le numérique est présent de différentes manières : <ul style="list-style-type: none"> - Des cours peuvent être mis en ligne, à la discrétion des enseignants. - Utilisation des bases de données (connexion à un site durant des séminaires). - Réalisation de veille juridique par les étudiants pour un partage d'informations, entre eux, sur un blog ou page Facebook réservée aux étudiants. </p>
Evaluation des étudiants
<p>En M1, l'évaluation se fait, pour les matières fondamentales (deux cours avec TD) en contrôle continu (CC) et contrôle terminal (CT) ; pour les matières non assorties de TD (quatre cours) en contrôle terminal. En M2, l'évaluation se fait par CT et CC pour les matières jugées fondamentales, sans que le dossier permette de les identifier avec précision. Certaines matières ne sont pas évaluées ou sont évaluées, mais non assorties de crédits européens (ECTS). On regrette que les modalités d'évaluation du M2 soient peu justifiées et que le dossier ne donne pas de renseignements sur les jurys si ce n'est qu'ils sont établis par l'équipe pédagogique.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>La formation contient quelques compétences transversales : techniques de recherche d'emploi, l'anglais et l'initiation à la recherche. Il n'existe pas de véritable suivi d'acquisitions des compétences. Le supplément au diplôme de la formation n'a pas été fourni. Toutefois, les suppléments au diplôme fournis par l'Université pour d'autres formations sont clairs.</p>

Suivi des diplômés
Des enquêtes nationales et internes sont réalisées afin d’apprécier le devenir des étudiants. Les taux d’insertion traduisent une bonne dynamique. La durée d’insertion varie en fonction de la spécialité.
Conseil de perfectionnement et procédures d’autoévaluation
Un conseil de perfectionnement réunit chaque année les équipes de formation et des représentants des étudiants. Le dossier ne comporte pas d’indication concernant les procédures d’autoévaluation. Par mégarde, un copier-coller de la rubrique « les modalités de contrôle des connaissances et des compétences » a été fait à la rubrique « Evaluation des enseignements et de la formation par les étudiants ».

Conclusion de l’évaluation

Points forts :

- Offre positionnée sur l’acquisition de doubles compétences.
- Contenus pédagogiques en forte cohérence avec les objectifs professionnels.
- Partenariats avec le monde socio-économique, institutionnels pour la mention et spécifiques pour chaque spécialité.

Points faibles :

- Très peu de renseignements sur la spécialité cohabilitée avec l’Université de Jagellonne (Cracovie).
- Des effectifs en baisse significative dans certaines spécialités.
- Aucune information sur les procédures d’autoévaluation.
- Dossier à la qualité déficiente (imprécision des volumes horaires annoncés, contenu de certaines spécialités imprécis).

Avis global et recommandations :

Le master *Droit privé*, dans sa globalité, est une formation de qualité. Toutefois, le dossier manque parfois de clarté, ce qui nuit à sa compréhension.

Une réflexion pourrait être menée sur la spécialité délocalisée à Cracovie (fort taux d’abandons), ainsi que sur la spécialité *Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans l’entreprise* (effectifs en baisse).

Les procédures d’autoévaluation mériteraient d’être précisées.

Toutes les matières enseignées devraient être affectées de crédits ECTS et faire l’objet d’évaluation.

Observations de l'établissement



Pas d'observation pour la mention

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président

Ary Bruand